

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2017

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	: 9
En exercice	: 9
Qui ont pris part à la délibération	: 8

Date de la convocation : 28 Mars 2017

Date d'affichage : 28 Mars 2017

L'An deux mil dix sept et le six avril à 20 Heures.
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence
De Mme RIVET M., Maire.

Présents : Mmes RIVET M., DION A., RIBAUDEAU C.,
Mrs DUPUIS C., MANSART S., LAVAINE P., LEDOUX B., LEDUC G.,
Absents : SIBOULET N.,
Secrétaire (s) de séance : M .LEDUC G.

Madame le Maire donne lecture du procès verbal du précédent conseil qui est adopté.

I) Délibération 2017-05 : Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016
par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni
réserve de sa part.

Par 8 voix pour.

II) Délibération 2017-06 : Compte administratif 2016

Mme RIVET M. sort de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUPUIS Christian, 1er adjoint,
délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 :

FONCTIONNEMENT 2016			
recettes		dépenses	
résultat n-1	17 397,66 €	résultat n-1	
recettes n	320 187,58 €	dépenses n	246 017,23 €
total	337 585,24 €	total	246 017,23 €
solde F	91 568,01 €		
INVESTISSEMENT 2015			
recettes		dépenses	
résultat n-1	49 967,52 €	résultat n-1	0,00 €
recettes n	486 231,31 €	dépenses n	503 221,54 €
total	536 198,83 €	total	503 221,54 €
solde I	32 977,29 €	Solde I	
RAR			
recettes	141 024,00 €	141024	dépenses 175 764,00 €
solde I			-34 740,00 €

Résultat d'investissement : 32 977,29 €

Résultat de la section de fonctionnement : 91 568,01 €

Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 7 voix pour.

Délibération 2017-07 : Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de 2016

Le résultat d'investissement de **32977,29 € (excédent)** est reporté au compte **001** du budget 2017 en recettes investissement

Le résultat de fonctionnement de **91568,01 €** est réparti comme suit :

Au compte **1068 : 1762,71 €** correspondant au besoin en financement pour les investissements

Au compte **002** (résultats de fonctionnement reportés) : **89805,30 €**

Cette affectation des résultats est acceptée par 8 voix pour.

IV) Délibération 2017-08 : Vote des taux des taxes 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des bases d'impositions qui lui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher, décide de maintenir les taux des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 21,02 %
- Taxe foncier bâti : 15,60 %
- Taxe foncier non bâti : 37,79 %
- C.F.E. : 21,36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (8 pour) ces taux.

V) Délibération 2017-09 : Budget primitif 2017

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du budget primitif pour l'année 2017.

Après examens des différents chapitres et articles, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet présenté qui s'élève en fonctionnement, à la somme de 387 368 € tant en recettes qu'en dépenses, et, en investissement, à la somme de 356 602 €, tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil Municipal vote par chapitre le budget présenté en dépenses et recettes.
8 voix pour

VI) Délibération 2017-10 : subventions 2017 attribuées aux associations

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues en 2017, rappelle les montants versés en 2016, et fait les propositions pour 2017.

Associations	Lettre demande 2017	Attribué 2016	Proposition 2017	A prévoir
ANNA	NON		300,00 €	300
AFM Téléthon	OUI	0,00 €	0,00 €	0
AFSEP sclérose	OUI	0,00 €	0,00 €	0
APF paralysés de France	OUI	50,00 €	50,00 €	50
Vie Libre	OUI	50,00 €	50,00 €	50
DDEN	OUI	50,00 €	50,00 €	50
Vaincre mucoviscidose	OUI MAIL			
Amis bibliothèque du Cher	NON			
Secours Catholique	NON	50,00 €	50,00 €	50
FACILAVIE	OUI	100,00 €	100,00 €	100
BERRY FM ex RDB	NON			
VMEH visites EHPAD Champ Nadot	OUI	50,00 €	50,00 €	50
Maison Familiale Rurale LIMOISE	OUI			
conseil d accès au droit	OUI	50,00 €	50,00 €	50
Secours Populaire	NON	50,00 €	50,00 €	50
ADMR	OUI	100,00 €	100,00 €	100
RESTO DU COEUR	NON	50,00 €	50,00 €	50
RASED	NON	70,00 €		
crèche des Gabignons		1 982,00 €	2 000,00 €	2000
Etoile Saint Amandoise	OUI			
Comice Agricole Chateameillant	OUI	100,00 €	50,00 €	50
Vélo club Ligniérois	OUI	0,00 €		
association réfugiés Boischaud		300,00 €	300,00 €	300
APE	OUI	150,00 €	150,00 €	150
total		3 052,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €

Demandé:500
si famille

Vote : 8 pour

VII) Délibération 2017-11 : Durée d'amortissement

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et de la trésorerie, fixe à 15 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement aux organismes publics, biens et installations (compte 204182)

Par 8 voix pour.

VIII) Acceptation de devis

* Photovoltaïque : Madame le Maire présente le devis de la société BERRY SUNNY pour l'installation de la centrale photovoltaïque sur le hangar, d'un montant de 21700 € HT ; il restera un coût de 4400 € à la charge de la commune une fois la subvention de 17300 € déduite.

Il est demandé à Mme le Maire de voir le coût du branchement EDF (parfois excessif) avant la signature du devis.

*Devis SEDI : armoires pour la salle de conseil ; montant 724 € HT

Ce devis est accepté avec 8 voix pour.

***Délibération 2017-12 : Choix des bureaux de contrôle pour les travaux crèche/école/cantine**

Madame le Maire présente l'analyse des offres concernant les missions de contrôle pour les travaux de la crèche/école/cantine

DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB

- 3 entreprises consultées ; 1 seule réponse

→ retenue : EXIM pour 1368 € HT +702 €

BUREAUX DE CONTROLE

- 3 entreprises consultées ; 2 réponses

→ Retenue : VERITAS pour 6540 € HT

CSPS

- 4 entreprises consultées ; 3 réponses

→ Retenue : APAVE pour 2362,50 € HT (67,5 vacations) + 35€/h

Vote : 8 voix pour.

IX) Délibération 2017-13 : Tarifs biens communaux

Dans le respect de l'évolution informatique et comptable, Madame le Maire informe qu' il n'est pas possible d'encaisser des chèques en mairie (même via le CCAS) sauf à créer une régie (gestion séparée du budget). Il est donc nécessaire de mettre à jour ou créer des barèmes pour les divers services rendus. Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes (délibération 2015-0306-8) et fixe :

- Prêt de tables (et bancs) : 5€/table .

- Bois de chauffage : 35€ / stère

Vote : 8 voix pour.

X) Délibération 2017-14 : revalorisation des indemnités des élus

Les délibérations relatives aux indemnités des élus doivent viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision.

Le montant des indemnités de fonctions sera ainsi libellé:

15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire,

7,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 1er Adjoint

4,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 2ème Adjoint

6,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 3ème Adjoint

La conseillère déléguée ayant démissionné ne sera pas remplacée.

Les membres du conseil valident les termes des indemnités des élus.

Vote : 8 voix pour

XI) Délibération 2017-15 : Règlement intérieur de sécurité

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur présenté par le Comité technique départemental. Ce document obligatoire est une synthèse de la réglementation, ainsi que des différentes jurisprudences, en ce qui concerne les droits et obligations de l'autorité territoriale et des agents. Il doit être affiché dans l'ensemble des locaux communaux

vote : 8 voix pour

XII) Délibération 2017-16 : Travaux crèche/cantine/école : DETR

Le plan de financement, préparé dans le respect des modalités de la loi Notre, proposé au vote du Conseil Municipal est le suivant

Coût estimé des travaux hors prestations : 815305€ (590830 € crèche et 224 475€ école)

PLAN FINANCEMENT			
	dépenses		recettes
CONSTRUCTION		DETR	250 000,00 €
CRECHE	590 830,00 €	Région (Contrat de pays)	150 000,00 €
		CAF	124 000,00 €
		EMPRUNT	140 000,00 €
AMENAGEMENT		Conseil départemental	80 000,00 €
CANTINE ECOLE	224 475,00 €	AUTOFINANCEMENT	71 305,00 €
total	815 305,00 €	total	815 305,00 €

TOTAL FINANCEMENT PUBLIC	691 305,00 €	
FINANCEMENT COMMUNE	211 305,00 €	
SOIT	30,57%	du financement public

Le conseil municipal, à l'unanimité
-adopte le projet et le plan de financement proposé

- sollicite une subvention totale de 250 000€ de l'État au titre de la DETR
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : 8 voix pour

XIII) Délibération 2017-17 : Syndicat Cher Touraine Numérique

Le conseil décide :

- de transférer à la Communauté de communes Coeur de France la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique ;

vote : 8 voix pour

Questions diverses

Le bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai est préparé.

La séance est levée à 21H30.